

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 - 282 DU 28 OCTOBRE 2021

**OBJET : MISE A DISPOSITION DU GYMNASE « LE SKATING » AU PROFIT DE MICHEL BARNIER
CANDIDAT A LA PRIMAIRE DU PARTI POLITIQUE LES REPUBLICAINS LE VENDREDI 26
NOVEMBRE 2021**

Contexte

Monsieur Michel BARNIER, candidat à l'investiture du parti politique Les Républicains dans le cadre des élections présidentielles de 2022, a sollicité l'Agglomération d'Agen afin de pouvoir bénéficier d'une mise à disposition d'un local intercommunal, et plus précisément du gymnase Le Skating sis Quai Baudin à Agen.

Exposé des motifs

Pendant la période préélectorale, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales ont la possibilité de mettre à disposition des candidats des locaux intercommunaux selon les conditions habituelles, conformément aux dispositions combinées des articles L. 2144-3 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel BARNIER, candidat à la primaire des Républicains, a sollicité l'Agglomération d'Agen afin de disposer d'une salle intercommunale pour y tenir une réunion publique, le vendredi 26 novembre 2021 à partir de 17H00.

L'Agglomération d'Agen soucieuse de faciliter l'organisation et le bon déroulement de la période préélectorale, pour tous les candidats aux élections présidentielles 2022, entend accepter cette demande et mettre à disposition le gymnase du Skating, au profit de Monsieur Michel BARNIER.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, l'Agglomération n'ayant fixé aucun tarif pour ce type de mise à disposition. Cette modalité sera appliquée à tous les candidats, sans distinction et pour une seule location, conformément au principe de mise à disposition de salles intercommunales en période préélectorale.

Cadre juridique de la décision

Vu les articles L. 2144-3 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 52-8 du Code Electoral,

Vu l'article 6.3 de la délibération n°DCA_015/2020 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, donnant délégation permanente au Président, pour prendre toute décision concernant la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDERANT l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

D'AUTORISER la mise à disposition gratuite du gymnase Le Skating par l'Agglomération d'Agen au profit de Monsieur Michel BARNIER, pour tenir une réunion publique le vendredi 26 novembre 2021, à partir de 17h00.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 23/11/2021

Télétransmission le 23/11/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,


Jean DIONIS du SEJOUR

AGGLOMÉRATION
AGEN